

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Suite au jugement d'orientation du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire d'ALES du 8 septembre 2026 - **EN UN SEUL LOT**

Sur la Commune de **BOUCOIRAN-ET-NOZIERES** (GARD)

Diverses parcelles de terres agricoles situées Lieux-dits LES PINS, COMBE JULIANE, LES PLANTADES, CROS DE L'EGLISE, PETIT MEJANET, LA TEISSERETTE, LES AIRES, LA CASTANIERE, PONT MAZUEL et BRAUNE

d'une surface totale de 10ha57a33ca et cadastrées

Section A n° 44 à 46, 60, 71 à 72, 419, Section B n° 560, 571, 759, 1594, 1596, 1598, 1618, Section C n° 673, 675, 680, 681, 887, 889 à 893, 1178, 1382, 1394, 1404, 1406, 1408, 1424, 1427, 1429, 1431, 1433

SUR LA MISE A PRIX DE : 40.000 €

(QUARANTE MILLE EUROS) OUTRE LES CHARGES.

Adjudication fixée à l'audience des ventes du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire d'ALES, au Palais de Justice, 3 Place Henri Barbusse, du :

MARDI 8 DECEMBRE 2026 à 15h00

Il sera procédé à la requête de la CAISSE DE CREDIT MUTUEL D'ALES, S.A.R.L à capital variable immatriculée au RCS de NIMES sous le n° 429 864 481, dont le Siège social est : 15, rue de la République - 30100 ALES (FRANCE), prise en la personne de son représentant légal domicilié en cette qualité audit Siège. Avant pour Avocat Plaidant, la SELARL SARLIN CHABAUD MARCHAL & ASSOCIES, 28 Rue Ruffi, 30000 NIMES et pour Avocat constitué, Maître Florence MENDEZ, Avocat au Barreau d'ALES (30100), y demeurant : 23 Place Henri Barbusse.

À la vente des biens ci-après : Sur la Commune de BOUCOIRAN-ET-NOZIERES (GARD). Diverses parcelles de terre agricoles en bon état d'entretien d'une surface totale de 10ha57a33ca, exploitées par les propriétaires et cadastrées : Section C n° 1404, 887, 889, 890, 891, 892, 893, 1394, 1433, 1431, 1429 et 1424 : vignes de cépage Sauvignon blanc actuellement exploitées. Section C n° 1382 : anciennes vignes plus exploitées, en attente d'arrachage. Section C n° 673, 675, 680, 681, 1178, 1406, 1408, 1427 : terres nues. Sec-

tion B n° 560, 571, 1618 : terres nues. Section B n° 759 : pas d'information. Section B n° 1594, 1596 et 1598 : anciennes parcelles de vigne de cépage Merlot noir plus exploitées, en cours d'arrachage. Section A n° 44, 45, 46 et 60 : bois. Section A n° 71 et 72 : vignes de cépage Syrah actuellement exploitées. Section A n° 419 : terre nue.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'ALES contre récépissé d'une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque à l'ordre de « Bâtonnier Adjudication » représentant 10 % du montant de la mise à prix, sans que le montant de cette garantie ne puisse être inférieur à 3.000 €.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire d'ALES (RG n° 26/00015)

Pour tous renseignements, s'adresser à la SELARL SARLIN CHABAUD MARCHAL & ASSOCIES, Avocat poursuivant la vente en son Cabinet 28 Rue Ruffi à NIMES (www.ergaomnes-avocats.fr – www.avoventes.fr).